

# **PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le vendredi 24 novembre 2023 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à J. BUISSON), Anne-Marie ALLOIN, Isabelle DEVIS (pouvoir à C. BOURNEZ), Sandrine CORNIL (pouvoir à J-F. TAMIN), Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	19	Nombre de membres absents	5
<b>Quorum</b>	<b>10</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>14</b>

Monsieur Christian ALLOIN a été élu secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- **Tarifs 2024,**
- **Demandes de subventions 2024,**
- **Amortissement du fonds de concours versé pour la dissolution du Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie,**
- **Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 budget commune,**
- **Modification du calcul du remboursement de frais entre le budget principal et le budget annexe assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024,**
- **Modification simplifiée du PLU :**
  - **Bilan de la mise à disposition du public du dossier,**
  - **Approbation,**
- **Création de deux postes d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe et d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2024,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 17 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

## TARIFS 2024

Des propositions de tarifs sont projetées. Le Conseil retient à l'unanimité les tarifs suivants :

<u>Port</u>	<u>TARIF RETENU</u>	<u>Date tarif</u>
Amarrage journée	<b>10.00 €</b>	01/01/2023
	<b>2e nuit consécutive gratuite</b>	01/01/2019
Amarrage semaine	<b>42.00 €</b> bateau<=12m	01/01/2023
	<b>52.00 €</b> bateau>12m	01/01/2023
Amarrage mois	<b>102.00 €</b> bateau<=12m	01/01/2023
	<b>123.00 €</b> bateau>12m jusqu'à 20m	01/01/2023
	<b>205.00 €</b> bateau + 20 m	01/01/2024
Amarrage année	<b>385.00 €</b> bateau moins 8 m	01/01/2023
	<b>528.00 €</b> bateau 8 à -10 m	01/01/2023
	<b>583.00 €</b> bateau 10 à -12 m	01/01/2023
	<b>693.00 €</b> bateau 12 à -14 m	01/01/2023
	<b>902.00 €</b> bateau 14 m à 20m	01/01/2023
	<b>1 500.00 €</b> bateau + 20m	01/01/2024
Hivernage (sans électricité)	<b>385.00 €</b> bateau <=12 m	01/01/2023
	<b>539.00 €</b> bateau +12 m	01/01/2023
Électricité sans sous compteur (16 amp)	<b>6.00 €</b> par jour	01/01/2023
	<b>153.00 €</b> par <b>mois</b>	01/01/2023
Électricité avec sous compteur	<b>75.00 €</b> abonnement annuel	01/01/2023
	<b>0,35 € / Kwh</b> consommation	01/01/2023
Eau	<b>4.00 €</b> par plein	01/01/2023
Douches	<b>4.00 €</b> 2 jetons	01/01/2020
Vidange eaux usées (de passage)	<b>2.50 €</b>	01/01/2022
Vidange eaux usées (du port)	<b>gratuit</b>	01/01/2010
Mise à l'eau	<b>3.00 €</b> par bateau	01/01/2023
Travaux hors eau	<b>75.00 €</b> forfait eau, électricité	01/01/2023
<b><u>Salles</u></b>		
<b><u>Salle polyvalente (grande salle)</u></b>		
* Caution	<b>300.00 €</b>	01/09/2013
* Location journée et soirée	<b>283.00 €</b> particuliers commune	01/09/2023
	<b>444.00 €</b> particuliers extérieurs	01/09/2023
	<b>224.00 €</b> associations commune	01/09/2023
	<b>660.00 €</b> associations extérieures	01/09/2024

* Apéritifs et pots (par heure)	29.00 €	particuliers commune	01/09/2023
	49.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2023
	40.00 €	associations commune	01/09/2023
	40.00 €	associations extérieures	01/09/2023

### **Restaurant municipal**

* Caution	700.00 €		20/10/2012
* Location week-end	340.00 €	commune	01/09/2023
	510.00 €	extérieurs	01/09/2024

Date tarif

### **Locations diverses**

<b>Barnum</b>	75.00 €		01/09/2018
---------------	---------	--	------------

### **Mobilier**

* Table	2.00 €	particuliers commune	01/09/2020
	5.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2022
* Banc	1.50 €	particuliers commune	01/09/2020
	2.00 €	particuliers extérieurs	01/09/2020

### **Sono**

* Caution	800.00 €		23/09/2020
* Location	30.00 €	par manifestation	23/09/2020

<b>Costumes</b>	2.00 €	le costume	07/09/2018
-----------------	--------	------------	------------

### **Photocopies, impression, envoi mail**

0.50 €	l'unité	01/01/2018
--------	---------	------------

### **Assainissement**

Raccordement	2 000.00 €		01/01/2024
Redevance (sur la consommation)	89.20 €	forfait jusqu'à 40 m <sup>3</sup>	01/01/2024
	2.23 €	au-delà, le m <sup>3</sup>	01/01/2024

### **Cimetière**

#### **Concession classique 15 ans**

soit pour une simple (2,50 m <sup>2</sup> )	100.00 €		01/01/2022
ou simple avec caveau existant	700.00 €		01/01/2023
soit pour une double (5 m <sup>2</sup> )	200.00 €		01/01/2022
ou double avec caveau existant	800.00 €		01/01/2023

#### **Concession classique 30 ans**

soit pour une simple (2,50 m <sup>2</sup> )	200.00 €		01/01/2022
ou simple avec caveau existant	800.00 €		01/01/2023
soit pour une double (5 m <sup>2</sup> )	400.00 €		01/01/2022

ou double avec caveau existant	<b>1 000.00 €</b>	01/01/2023
<b>Concession columbarium</b>		
15 ans	<b>300.00 €</b>	01/01/2022
30 ans	<b>600.00 €</b>	01/01/2022

### **Droit de place**

Grands manèges	<b>52.00 €</b>	01/01/2023
Petits manèges	<b>27.00 €</b>	01/01/2023
Vente par des camions	<b>62.00 €</b>	01/01/2023
Marché du jeudi, food trucks	<b>0.70 €</b> le mètre linéaire	01/01/2014

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le dossier Salle du Port/Salle Polyvalente sera traité à part. Monsieur GIRAUD donne le détail des travaux de voirie prévus pour 2024. Monsieur le Maire ajoute que les volets à l'école pourraient être subventionnés et qu'une demande de subvention amendes de police pour les travaux de sécurisation de la rue de la Libération peut être déposée.

Le Conseil accepte à l'unanimité de solliciter les subventions ci-dessus énoncées auprès du Département.

Madame RAOU demande si les travaux à l'église pourraient être subventionnés. Monsieur le Maire répond que le Département n'attribue pas de subvention pour ce genre de dossier.

## **AMORTISSEMENT DU FONDS DE CONCOURS VERSÉ POUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU GYMNASSE DE LA BOUVERIE**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Trésorerie demande d'amortir sur un an le fonds de concours versé pour la dissolution du Syndicat intercommunal de gestion du gymnase de la Bouverie. Il s'agit en effet d'une subvention d'équipement dont le montant était de 1 486,10 € et concernait le remboursement de l'emprunt en cours. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **PASSAGE À L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M 57 ABRÉGÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 BUDGET COMMUNE**

À ce jour l'instruction budgétaire et comptable pour les budgets commune et CCAS est la M 14 (M 49 pour le budget assainissement). Aussi, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le passage de la M 14 à la M 57 est obligatoire, alors qu'il était seulement possible jusqu'à maintenant.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M 57 abrégée, ce qui est proposé au Conseil.

Aussi, la M 57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire, puisqu'elle autorise le Conseil à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de ceux relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement). Le Maire en informe ensuite le Conseil.

Pour les collectivités de moins de 3 500 habitants, il n'y a obligation de procéder à l'amortissement que pour les subventions d'équipement versées. La nomenclature M 57 pose le principe de l'amortissement au prorata temporis pour les immobilisations réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par dérogation à ce principe, il est proposé que la commune conserve le calcul des amortissements sur le mode linéaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable du Trésorier, dont l'avis n'a à ce jour pas encore été reçu.

### **MODIFICATION DU CALCUL DU REMBOURSEMENT DE FRAIS ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil que cette modification de calcul doit permettre de ne pas prévoir d'abondement du budget assainissement par le budget principal. Aussi, elle devrait permettre de ne pas trop alourdir le montant calculé par la CLECT dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à Charlieu-Belmont Communauté.

Actuellement le montant de ce remboursement comporte 1/3 du salaire d'agent du service technique, 1 % du salaire d'un agent du service administratif et un montant forfaitaire annuel de 2 000 € pour les charges de structure. Il est proposé de fixer le coût du service administratif de manière forfaitaire à 2 100 € par an. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU : BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER ET APPROBATION**

Monsieur le Maire dit au Conseil qu'une seule personne est venue consulter le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), mais n'a pas émis d'observation. Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette modification simplifiée du PLU, qui consiste à supprimer les emplacements réservés n°3 et 4. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

## **CRÉATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAÎTRISE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>e</sup> CLASSE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Deux agents communaux pouvaient bénéficier cette année d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise : un ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet et un adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet. Le Centre de Gestion de la Loire a été saisi et a inscrit les deux agents sur la liste d'aptitude en juillet dernier. Suite à cela, le Comité Technique Intercommunal (CTI) a lui aussi été saisi pour créer les deux postes d'agent de maîtrise, l'un à temps complet et l'autre à temps non complet et pour supprimer les deux autres postes existants au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le CTI a émis un avis favorable le 26 octobre 2023. Le Conseil doit donc se prononcer sur les créations et suppression de postes ci-dessus énoncées. Il accepte à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part des travaux prévus par le SIADEP sur la commune. Il ajoute qu'une étude de faisabilité va être réalisée concernant l'usine de production d'eau potable de Briennon.
- Monsieur MEUNIER donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Patrimoine du 13 novembre 2023.
- Madame BOURNEZ informe le Conseil que la dalle pour installer la boîte à livres a été réalisée. Celle-ci sera posée prochainement. La sculpture qui va être réalisée dans le cadre de l'appel à projets lancé par CAP pour utiliser ses tuiles et poteries, sera aussi prochainement mise en place. Des gabions seront installés.
- Monsieur COMTE souhaite sensibiliser le Conseil à l'invasion de frelons asiatiques. Ils sont maintenant présents à Briennon. Cela a un impact sur la biodiversité, car ils se nourrissent d'abeilles, de papillons,... La destruction des nids est parfois prise en charge par les intercommunalités ou les départements. La destruction des nids est la seule solution pour limiter leur prolifération, car les pièges ne sont pas suffisamment efficaces. Il demande si la Communauté de Communes le fait. Monsieur le Maire posera la question.
- Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant au devenir de la gouvernance du Comité des Fêtes. Madame DURAND précise en effet que trois personnes du bureau veulent arrêter et qu'il est difficile de trouver des remplaçants.
- Monsieur le Maire a rencontré la Directrice de l'école dernièrement au sujet de Terres de Jeux. En effet, une journée est prévue le 13 avril prochain pour les écoles de Briennon et Charlieu. Le projet doit être porté par les enseignants, ainsi qu'un professeur d'EPS du collège de Charlieu. Le samedi 14 avril 2024, une journée destinée à toute la population, avec une randonnée VTT entre Roanne et Charlieu, via Briennon est prévue. Monsieur le Maire a contacté BVP à ce sujet. La flamme olympique passera à Charlieu, entre le collège et l'abbaye. Il y aurait un espace réservé aux élèves de Briennon et Charlieu, mais

ce n'est pas encore sûr pour des raisons de sécurité. La journée du 23 juin est quant à elle annulée.

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une semaine fédérale aura lieu du 20 au 28 juillet 2024 au Scarabée de Riorges. Le circuit cyclo passera par Briennon le 26 juillet et un autre circuit partira de Briennon le 22 juillet.
- Monsieur le Maire évoque l'association Andes.
- Monsieur le Maire rappelle le week-end jeux organisé par la MJC le week-end à venir.
- Monsieur GIRAUD précise que le columbarium a été installé la veille et que dix tables ont été livrées à la Salle Polyvalente.
- La prochaine réunion de Conseil pourrait avoir lieu le 19 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Christian ALLOIN